



SNPJ-CFDT

Syndicat National des Professions Judiciaires

Tour Essor – 9^{ème} étage - 14 rue Scandicci - 93508 PANTIN

snpj@laposte.net

<http://www.snpj-cfdt.fr>

Une première pour le personnel d'avocats

Les salariés des Cabinets **de moins de 11 salariés vont désormais pouvoir voter** pour le syndicat de leur choix. Vous aurez donc la possibilité de voter du 28 novembre au 12 décembre prochain (information site www.electiontpe.travail.gouv.fr) sur le sigle CFDT et non pas sur une liste. Ce scrutin déterminera quels sont les syndicats représentatifs dans la profession.

Pourquoi voter ? Syndicats et employeurs participent aujourd'hui à toutes les négociations dans votre profession. Avec la loi du 15 octobre 2010, seuls les syndicats reconnus représentatifs **par vos suffrages** pourront continuer à vous représenter, **comme la CFDT le fait aujourd'hui**, dans ces négociations.

La CFDT, le syndicat qui change votre quotidien

Elle défend vos droits, elle défend votre pouvoir d'achat :

- **en négociant votre CONVENTION COLLECTIVE**
 - Salaires
 - Classification
 - Formations
 - Jours de carence
 - Congés pour événements familiaux
 - Egalité hommes/femmes
 - Emploi des séniors
 - Emploi des jeunes
 - Risques psychosociaux....
- à la **CREPA et CREPA REP**
- à l'**ENADEP**
- dans les **commissions des conflits** individuels et collectifs
- à l'**OPCA PL** (organisme de formation professionnelle)

Pour qu'elle continue à vous défendre, votez



Parole aux salariés

Laure, dans le Nord : J'ai subi du harcèlement dès mon retour de maternité. Heureusement, la CFDT m'a soutenue, conseillée, orientée dans mes démarches. Sans elle, j'aurais démissionné.

Stéphane dans la région PACA : Mon employeur refusait de réactualiser ma classification. Etant adhérent à la CFDT, je me suis fait accompagner dans mes démarches et j'ai obtenu 352 €/ mois en plus.